

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 14 octobre 2022

10.2022-11	<p>PATRIMOINE Marché à procédure adaptée « sécurisation des moyens de levage pour les opérateurs travaillant sur les passerelles en fond de salle et au-dessus de la scène du Quatrain situé à Haute Goulaine »</p>
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant les risques liés à la manutention nécessaire pour intervenir sur les passerelles en fond de salle et au-dessus de la scène du Quatrain,

Considérant la nécessité de sécuriser les moyens de levage pour les opérateurs travaillant sur cet équipement,

Considérant que la société CHAPLAIN, sise 8 rue Nungesser et Coli – 44860 Saint-Aignan-Grandlieu, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour sécuriser les moyens de levage pour les opérateurs travaillant sur les passerelles en fond de salle et au-dessus de la scène du Quatrain situé à Haute Goulaine, avec la société CHAPLAIN, sise 8 rue Nungesser et Coli – 44860 Saint-Aignan-Grandlieu pour un montant de 6 989,00 € H.T. soit 8 386,80 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu